



# Association CJB Accueil

1 RUE DU FORT MONTAGNE  
59910 BONDUES

TEL : 03.20.68.44.45-FAX : 03.20.23.59.22

@mail : cjbbondues@free.fr

## Règlement intérieur de l'association

### I. Conditions générales de fonctionnement

Le CJB Accueil, Association loi 1901, en partenariat avec la commune de Bondues met en place **pendant les périodes scolaires** :

- un **service d'accueil Périscolaire** pour les enfants des écoles Obeaux, Van Der Meersch, St Joseph et Ste Marie, le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h30 à 8h30\* et 16h30 à 18h30.
- un **centre de loisirs du mercredi** de 8h30 à 12h00 et 13h30 à 16h30, avec possibilité de repas, ainsi qu'une garderie à partir de 7h30 et jusqu'à 18h30.

**Heures de permanences au siège du CJB Accueil** : les mardi et jeudi de 16h00 à 18h30, le mercredi de 9h00 à 12h00.

**Urgences portables Périscolaire** les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16h00 à 18h30

MVDM : 06 37 96 20 23 Obeaux : 06 85 82 05 31

St Joseph/Ste Marie : 06 85 82 05 53

### II. Conditions d'adhésion à l'association CJB Accueil

- L'adhésion, valable pour l'année scolaire, sera établie auprès du CJB Accueil,
- L'adhésion est valable pour l'accueil périscolaire et/ou les Centres de loisirs du mercredi uniquement.
- Elle ne sera effective qu'à réception complète du dossier d'adhésion (fiche d'adhésion dûment remplie ; cotisation familiale de 10 € ; chèque de caution de 75 € par enfant).
- Il est possible d'adhérer au CJB Accueil à tout moment de l'année (sans réduction de cotisation).

### III. Réductions

Les familles de deux enfants et plus bénéficieront d'une réduction de 20% applicable au 2<sup>ème</sup> enfant et 50% pour le 3<sup>ème</sup> enfant et plus (le 1<sup>er</sup> enfant payant toujours plein tarif).

Tout enfant jusqu'à 7 ans vous permet de bénéficier d'une réduction d'impôt de 50% des montants réglés (réduction plafonnée).

### IV. Surfacturations

Toute présence d'un enfant non prévue ou non prévenue, la veille au soir, sera surfacturée de 20%. De plus, tout enfant encore présent dans la structure après 18h30 se verra surfacturé d'une séance supplémentaire.

\* Gestion OGEC le matin pour St Joseph et Ste Marie

## V. Conditions d'annulation d'une inscription

- Jusqu'à la veille au soir, il est possible d'annuler 3 séances inscrites par mois sans justificatif.
- **Pour être validée, toute demande d'annulation doit obligatoirement être faite auprès du directeur de la structure concernée (voire, en cas d'absence, un animateur) , ou des permanents associatifs.**  
**Les annulations inscrites par les parents eux-mêmes sur le classeur ne seront pas prises en compte et les séances seront systématiquement facturées.**
- Pour une absence médicale, à partir du 3<sup>ème</sup> jour de maladie, seul un certificat médical daté, comportant le nom, le prénom de l'enfant sera pris en compte. Celui-ci doit être remis le plus rapidement possible et, au plus tard, **avant le 5 du mois suivant.**

## VI. Règlement financier

- La facturation des séances utilisées sera établie, dès le 5 du mois suivant les activités.
- Il vous appartient de vous rapprocher du Directeur de structure qui les tient à votre disposition.  
**Aucune facture ne peut vous être envoyée à votre domicile.**
- Sauf cas de force majeure communiqué au CJB Accueil, toute facture doit être réglée pour le 15 du mois. Tout retard de paiement entraînera l'envoi d'un courrier de rappel, si aucune suite n'est faite à ce rappel, l'adhésion sera résiliée de plein droit par courrier recommandé avec encaissement de la caution.  
Les frais de rappel seront facturés (8 €) ainsi que la résiliation (15 €).
- Le chèque sera libellé à l'ordre du "CJB Accueil" et remis au directeur du centre d'accueil péri ou extrascolaire. Les paiements en liquide ne sont pas souhaités. Le cas échéant, la somme exacte sera remise au directeur de la structure. Aucune monnaie ne sera rendue.
- La caution est de 75.00 €/enfant. L'association se donne le droit de réajuster chaque année le montant de celle-ci.
- Les factures acquittées ont valeur d'**attestation** de paiement et de présence.

**Aucun duplicata ne pourra être délivré.**

## VII. Calcul du tarif

Pour le calcul de votre tarif, veuillez vous munir de :

- Votre dernier avis d'imposition (avis 2007 pour année scolaire 2009/2010),
- **Pour les BONDUOIS**, une attestation de domicile de moins de six mois (factures EDF-GDF, Eaux du Nord)
- **Pour les NON BONDUOIS**  
application d'une majoration tarifaire de 20 %, le prix du repas est fixé à 5.40 €.

Le calcul s'élabore comme suit :

- Prendre la totalité des revenus de la famille « **avant abattements** » (salaires, pensions alimentaires, revenus commerciaux et fonciers)
- Y ajouter les allocations familiales annuelles
- Le total obtenu est à diviser par le nombre de personnes composant le foyer fiscal.
- Si famille monoparentale (civilement établie) ou enfant reconnu handicapé, rajouter une personne.
- Vous reporter ensuite à la grille tarifaire pour connaître le prix des séances.

Attention : à défaut de présentation des documents pour le 30 septembre, le tarif maximal sera appliqué pour l'année scolaire en cours **sans possibilité de révision des factures émises.**

## VIII. Conditions d'inscription à l'activité

❖ Pour le périscolaire :

- La présence de l'enfant n'est admise que si celui-ci est effectivement scolarisé à MVDM, aux Obeaux, à St Joseph ou Ste Marie.  
L'enfant peut être accueilli de façon ponctuelle ou régulière.
- Les inscriptions se font :
  - dans les écoles respectives
  - sur le classeur approprié de la structure (matin, maternelles...) comprenant la liste de classes pour chaque jour de la semaine
  - jusqu'à la veille de la date voulue (sauf le vendredi pour le lundi)
  - par l'apposition de la signature d'un responsable légal en face du nom de l'enfant
- Les feuillets d'inscription sont disponibles un mois à l'avance
- Les feuilles d'inscription sont à votre disposition aux heures d'ouverture de l'accueil périscolaire. C'est à dire tous les jours d'école (sauf le samedi) de 7h30 à 8h30 et de 16h30 à 18h30 et aux heures de permanences (Pour St Joseph, Ste Marie voir sur place).

**ATTENTION !!!** un enfant non adhérent au CJB Accueil (dossier d'adhésion incomplet ou inexistant) ne pourra en aucun cas être pris en charge par les animateurs de l'accueil périscolaire.

## IX. Horaires d'ouverture

### Accueil Périscolaire du matin

7h30-8h30 : les enfants présents seront déposés dans leur classe pour les maternelles et dans la cour pour les primaires. Pour St Joseph et Ste Marie, la gestion des matins est assurée par l' OGEC.

### Accueil Périscolaire du soir

16h30-18h30 :

1. Les enfants inscrits sont repris à l'école à 16h30 par les animateurs du périscolaire.
2. L'enfant dont la famille est adhérente au CJB et restant à charge de l'école à 16h30, sera systématiquement confié et déposé par son enseignant aux animateurs de l'accueil périscolaire, moyennant une surfacturation de la séance (cf. fiche d'adhésion).
3. Il en va de même pour un enfant de primaire, dont la famille est adhérente (cotisation famille réglée et caution non encaissée), se présentant spontanément à un animateur.

### Centres de loisirs du mercredi

- L'accueil est ouvert à tout enfant scolarisé, dont la famille est adhérente, sans restriction d'école ou de domicile.
- Les inscriptions aux activités du mercredi, aux repas et aux garderies se font à la carte.
- Les modalités d'inscription sont identiques au Périscolaire, à l'exception du lieu d'activités situé au siège du CJB, 1 rue du Fort Montagne..

Horaires d'ouverture

- CLSH de 8h30-9h00 (arrivée échelonnée) à 12h00 et/ou de 13h30 à 16h30
- Possibilité de repas
- Garderies le matin de 7h30 à 8h30 et/ou de 16h30 à 18h30.